

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE LIGUE DES HAUTS DE France 2024

Seul le règlement de la Ligue de Karting visé par la FFSA fera foi.

Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être validée par la Fédération Française du Sport Automobile via le Bulletin FFSA.

1 RÈGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Karting des Hauts de France (LKHF) organise avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue de Karting des Hauts de France 2024. La Ligue de Karting est responsable de l'organisation de ce championnat.



Ce Championnat se déroule en une série de 5 épreuves sur une période allant de Mars à Octobre 2024 et dont les 3 premières sont qualificatives pour les Championnats de France. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA et CIK-FIA (Règlements CIK – FIA et Annexes FFSA).

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Règlement technique FFSA sans dérogation.

2 RÈGLEMENT

2) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

3 OBLIGATIONS GÉNÉRALES

3) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting. Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.



4 LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE

4a) Calendrier des compétitions du championnat :

Le Championnat de Ligue se déroulera en plusieurs Compétitions.

| Dates | Lieu | ASK |
|----------------------|------------|------------------------------|
| 09-10 MARS 2024 | DOUVRIN | DOUVRIN |
| 24 MARS 2014 | OSTRICOURT | METROPOLE |
| 20-21 AVRIL 2024 | ANNEVILLE | SAINT QUENTIN HAUTE PICARDIE |
| 28-29 SEPTEMBRE 2024 | ABBEVILLE | ABBEVILLE SOMME KARTING |
| 19-20 OCTOBRE 2024 | OSTRICOURT | METROPOLE |

4b) La Compétition aura le statut de compétition nationale.

5 DEROULEMENT

5a) Chaque compétition comportera : une pré-finale, les positions au départ seront déterminées par le classement de ou des manches qualificatives. Une finale, les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la pré-finale.

5b) Déroulement de la compétition :

| Intitulé | Catégorie | Durée / Distance * |
|------------------------|-------------------|-----------------------------------|
| Essais qualificatifs | Toutes catégories | 6 mn |
| Manches Qualificatives | <u>Mini 60</u> | <u>Sec : 10 km / Pluie : 8 km</u> |
| | Toutes catégories | Sec : 12 km / Pluie : 9 km |
| Pré-Finale | <u>Mini 60</u> | <u>Sec : 12 km / Pluie 9 km</u> |
| | Autres catégories | Sec : 17 km / Pluie 13 km |
| Finale | <u>Mini 60</u> | <u>Sec : 12 km / Pluie : 9 km</u> |
| | Autres catégories | Sec : 17 km / Pluie : 13 km |

* Ces distances ne peuvent être modifiées.



6 CLASSEMENT

Le classement de chaque pré-finale et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| 50 points au 1 ^{er} | 19 points au 7 ^{ème} | 13 points au 13 ^{ème} | 7 points au 19 ^{ème} |
| 40 points au 2 ^{ème} | 18 points au 8 ^{ème} | 12 points au 14 ^{ème} | 6 points au 20 ^{ème} |
| 32 points au 3 ^{ème} | 17 points au 9 ^{ème} | 11 points au 15 ^{ème} | 5 points au 21 ^{ème} |
| 26 points au 4 ^{ème} | 16 points au 10 ^{ème} | 10 points au 16 ^{ème} | 4 points au 22 ^{ème} |
| 22 points au 5 ^{ème} | 15 points au 11 ^{ème} | 9 points au 17 ^{ème} | 3 points au 23 ^{ème} |
| 20 points au 6 ^{ème} | 14 points au 12 ^{ème} | 8 points au 18 ^{ème} | 2 points au 24 ^{ème} |
| | | | 1 point au-delà du 24 ^{ème} |

6a) Les pilotes ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verront attribuer 2 points supplémentaires. Ces deux points ne sont acquis qu'à condition que le pilote destinataire ne soit pas exclu de l'épreuve.

Tout pilote présent, avec son kart, sur la grille de départ dans les délais sera considéré comme partant (Art 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA)

6b) Disqualification : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

6c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points

*Pour faire partie du classement final du championnat il faut être inscrit aux 5 épreuves

Le classement final du championnat sera établi en additionnant la totalité des résultats sur les **5 épreuves (Préfinale et Finale de chaque épreuve)**

*Les points de la quatrième épreuve seront majorés avec un coefficient de 1,5 et arrondis au point supérieur

*Les points de la dernière épreuve seront doublés.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2024**.



7 CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

7) Le Championnat de Ligue sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2024, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

La Ligue se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, dans le but de préserver l'esprit du Championnat.

8 PILOTES ADMIS

8a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

8b) Seront classés dans le championnat de Ligue :

- Les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue de karting des hauts de France ou de la Ligue du sport automobile des hauts de France affiliée à la FFSA,
- Les pilotes étrangers remplissant les conditions de l'article 8 du présent règlement

8c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve. Il peut changer de catégorie en cours de championnat mais ne bénéficiera d'aucun classement dans le championnat.

8d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

8e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Mini 60, Sénior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux 03 épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) **dans une catégorie fédérale** (Art. 11c -Règlement du Championnat de France 2024).

8f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux 03 épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale.

8g) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.

8h) En cas d'absence à une épreuve pour raison médicale, le certificat médical original devra obligatoirement être remis à la Ligue **dans un délai maximal de 48 H** après la manifestation.

8i) **Tout membre, association sportive, ou licencié (personne morale ou personne physique) qui aura par son comportement manqué à la morale et à l'éthique sportive, nuï aux intérêts supérieurs du sport automobile, qui par ses propos, ses actes, ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel à la F.F.S.A., à ses membres ou à ses licenciés ou à un tiers lors d'une manifestation du championnat de Ligue des Hauts de France ne sera admis à poursuivre sa participation au Championnat de Ligue des Hauts de France que par décision du Comité Directeur.**



9 KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

9a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

| Catégorie fédérale | Type Moteur | Nombre | Plombage Moteur* * au choix des ligues (Oui / Non / La ligue se réserve le droit de plomber) |
|------------------------------------|---|--------|--|
| Mini 60 | VORTEX MINI FR | Un | Oui |
| Nationale | ROTAX J125 Max ou ROTAX J125 MAX EVO | Un | Non |
| Open dédiée Rotax | ROTAX 125 MAX EVO ROTAX 125 MAX RACING | Deux | Non |
| Open dédiée Supershifter | IAME SUPERSHIFTER | Deux | Non |
| Sénior Master Gentleman | IAME X30 125 RL Tag ou ROTAX 125 MAX EVO ROTAX 125 MAX RACING | Deux | Non |
| KZ2 /KZ2 Master / KZ2 Gentleman | CIK-FIA | Deux | Non |

CHÂSSIS - MOTEUR

9b) En catégorie **Mini 60** Chaque pilote ne pourra disposer, que d'un châssis et d'un moteur plombé par manifestation

En catégorie **Nationale** Chaque pilote ne pourra disposer, que d'un châssis et d'un moteur non plombé par manifestation.

En catégorie **Sénior , Master et Gentleman** . Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et de deux moteurs non plombés.

En catégorie **KZ2, KZ2 Master , KZ2 Gentleman et Open**. Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et deux moteurs non plombés par manifestation.

En catégories **Coupes de Marque**, les règlements 2024 des Coupes de marque seront appliqués.

Pour les catégories ou deux moteurs sont autorisés un même moteur de secours ou appelé "2^{ème} moteur" pourra être enregistré en commun par plusieurs pilotes.



9c) Pour les catégories **Mini 60, Nationale**, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, s'il n'est pas réparable, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :
-si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
-si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

Pour toutes les **catégories fédérales et coupes de marque**, en cas de casse avérée du « Cadre » du châssis sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, s'il n'est pas réparable, le pilote pourra utiliser un « Cadre » de secours, mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

-si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
-si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

9d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

PNEUMATIQUES

9e) Dispositions pour les pneus « slick »

Pour toutes les catégories (Fédérales et Coupes de marque) :

Quel que soit le type d'engagement au championnat (totalité ou en course/ course) les pneumatiques seront fournis par la Ligue. Les engagés qui ne souhaitent pas investir un train de pneus à chaque manifestation ont la possibilité de conserver leur train de pneumatiques de la manifestation précédente. Ils devront le signaler lors de leur inscription.

L'ensemble des pneus « slick » sera vendu, enregistré et géré par la Ligue de karting des Hauts de France.

Lors de chaque manifestation, les pneus « course » enregistrés ne seront utilisés, obligatoirement, qu'à partir des chronos. Ils devront donc être à l'état neuf de livraison du fournisseur (Excepté pour les pilotes qui ont demandé à conserver les pneumatiques de la manifestation précédente).

Leur utilisation est totalement interdite pendant les essais libres et essais officiels.

Pour le Warm-up du dimanche matin l'utilisation de ces pneus sera libre.

Pour les 5 manifestations :

Quel que soit le type d'engagement au championnat (totalité ou en course/ course) les pilotes ne pourront disposer que d'un train de pneus (2AV, 2AR) pour chaque manifestation,

En cas de crevaison ou détérioration (arrachement de gomme ou coupure) constatée à l'arrivée, sur appréciation d'un commissaire technique, en parc fermé "arrivée", le remplacement du pneu endommagé par un pneu de même degré d'usure sera autorisé et sera présenté aux commissaires techniques pour son enregistrement.

9f) Dispositions pour les pneus « pluie »

Pour toutes les catégories (fédérales et coupes de marque) à l'exception de la catégorie " Mini 60" les pneus « pluie » seront fournis par les pilotes qui disposeront d'un Train (2 AV et 2 AR) par manifestation du championnat. Ils seront présentés aux commissaires techniques pour leur enregistrement
Tableau récapitulatif à compléter par la ligue organisatrice



| | | | Mini 60 | Nationale | Open | Sénior Master Gentleman | KZ2 KZ2 Master KZ2 Gent. |
|---|-------|----------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Essais libres + warm up | PLUIE | Quantité | | Libre | Libre | Libre | Libre |
| | SLICK | Quantité | Libre | Libre | Libre | Libre | Libre |
| Essais chronométrés + manches + phases finales | PLUIE | Quantité | | 1 train enregistré | 1 train enregistré | 1 train enregistré | 1 train enregistré |
| | SLICK | Quantité | 1 train enregistré | 1 train enregistré | 1 train enregistré | 1 train enregistré | 1 train enregistré |
| Gestion des pneumatiques | | | Sans parc fermé | Sans parc fermé | Sans parc fermé | Sans parc fermé | Sans parc fermé |
| Observations | | | | | | | |

9g) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

9h) La Ligue organisatrice attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.
Les numéros pourront être fournis par la Ligue lors de la première compétition.
Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

10 CARBURANT

10) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 Sans Plomb 98.
Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.
Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.
Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

11 SÉCURITÉ GÉNÉRALE

11) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.



12 DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

12a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives, d'une Pré-finale et d'une Finale.

12b) Les essais libres officiels se dérouleront :

- le samedi entre 13h30 et 14h30 pour toutes les épreuves organisées sur 2 jours
- Le dimanche entre 08h00 et 09h30 pour l'épreuve organisée sur 1 jour

Les éventuelles séances de warm-up se dérouleront le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

12c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

12d) Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 06 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

12e) L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non-qualifiés.

12f) Manches qualificatives

Création de séries si nécessaire

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

| Série A | Série B | Série C |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1 ^{er} chrono | 2 ^{ème} chrono | 3 ^{ème} chrono |
| 4 ^{ème} chrono | 5 ^{ème} chrono | 6 ^{ème} chrono |

12g) Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs.

12h) Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)



| | | | | | | |
|----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| 3 séries | A contre B | A contre C | B contre C | | | |
| 4 séries | A contre B | C contre D | A contre D | | | |
| | B contre C | A contre C | B contre D | | | |
| 5 séries | D contre E | A contre B | C contre D | A contre E | | |
| | B contre C | A contre D | B contre E | A contre C | B contre D | C contre E |

12i) Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (pré-finale et finale) que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la pré-finale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

12j) Finale : Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

13 GRILLE DE DÉPART

13) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2024.

14 PROCÉDURE DE DÉPART

14a) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

14b) Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait.

Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

15 SUSPENSION D'UNE COURSE

15) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

16 REPRISE D'UNE COURSE

16) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

17 ARRIVÉE

17) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

18 PARC FERMÉ

18) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

19 INCIDENTS

19) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.



20 DROITS D'ENGAGEMENT ET FOND DE PRIX

20a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de la Ligue de karting des hauts de France.

Le montant des droits d'engagement au Championnat de Ligue 2024 est fixé par la LK HF.

En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf cas de force majeure. En cas d'absence à une épreuve pour raison médicale, le certificat médical original devra obligatoirement être remis à la Ligue **dans un délai maximal de 48 H** après la manifestation(rappel article 8h)

20b) **Nombre de participants** : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

20c) **Rapport de clôture** : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7c) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux 03 épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2024**.

21 DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

21) A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur. Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

22 REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

22) Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Karting en fin de saison. Les récompenses seront offertes par la Ligue de Karting. Elles seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du Championnat de Ligue.

23 MEDIA

23) Toute personne souhaitant faire des photos et / ou des films lors des manches du championnat devra faire une demande d'accréditation auprès de l'organisateur et du gérant du circuit où se déroulera l'épreuve et devra se présenter à la Direction de course .

En tout état de cause afin de pouvoir accéder à la piste, à la prégrille et aux parcs départ et arrivée (accord préalable des commissaires techniques de l'épreuve pour les parcs) , toute personne devra **obligatoirement être titulaire d'une licence FFSA en cours de validité ou une assurance RC professionnelle**. Dans ce cas, lors de la demande d'accréditation, il devra être fourni une attestation d'assurance à l'organisateur et au gérant du circuit où se déroulera l'épreuve.

24 Paddock

Aucun camping –car ne sera autorisé à stationner à l'intérieur du paddock. Les emplacements seront définis par le gérant du circuit.

Il est interdit d'utiliser des véhicules à moteur que ce soit thermique ou électrique dans le paddock à l'exception de ceux de l'organisateur ou du personnel du circuit.

De part la structure des paddocks il est demandé de minimiser au maximum la consommation d'électricité fournie par le gérant du circuit. Une surconsommation pouvant entraîner une coupure de courant et priver d'énergie électrique les postes requis pour le bon fonctionnement de la manifestation (chronométrage, gonflage des pneumatiques, technique, etc ...)

L'organisateur ainsi que le gérant du circuit déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Chaque concurrent est responsable de son matériel pendant toute la durée de l'épreuve.

En fin de manifestation chaque participant devra laisser l'emplacement qu'il a occupé dans un état identique à celui qu'il a trouvé lors de son installation . Il devra d'autre part suivre les instructions du gérant du circuit concernant l'évacuation des pneumatiques usagés et des sacs poubelles.